



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 -29		
Commission territoriale Ouest du 24 mai 2018 Présidence : David Bécu	Objet : Liste rouge de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne	Vote : favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

La Champagne-Ardenne disposait depuis 2007 d'une liste rouge régionale de la flore vasculaire établie à dire d'expert par les botanistes régionaux. Basée sur le statut de rareté des espèces, même si le caractère menacé était évoqué pour certaines, cette liste n'avait pas été établie selon la méthodologie de l'IUCN. Il n'existait pas non plus de catalogue régional de la flore lors de son élaboration. La réalisation de la nouvelle liste rouge selon la méthodologie IUCN a démarré en 2012 avec en préalable l'élaboration du catalogue régional entre 2012 et 2014. Le travail a été réalisé par le conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) et un comité d'évaluation composé d'experts botanistes et de la Dreal. L'analyse selon les critères de l'IUCN a été effectuée pour un total de 2658 taxons et a mobilisé environ un million d'observations.

Au final 1597 taxons (1487 espèces) constituent la liste rouge de Champagne-Ardenne dont 355 taxons (342 espèces) sont menacés et classés en CR, EN ou VU et 84 taxons (79 espèces) ont disparu. La liste rouge indique que 31 % de la flore vasculaire de Champagne Ardenne est menacée ou quasi-menacée.

Cette liste a obtenu un avis favorable du comité français de l'IUCN en mars 2018 qui considère que le travail repose sur une application rigoureuse de la méthodologie IUCN et que la démarche d'élaboration répond aux recommandations permettant d'assurer l'objectivité, la collégialité et la qualité du travail. Cet avis a valeur de labellisation IUCN France sous réserve de la validation de la liste rouge par le CSRPN et de la publication sous la forme d'un document conforme aux recommandations.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la démarche mise en oeuvre et les résultats de la Liste rouge de la flore vasculaire de Champagne Ardenne.

Supports de réflexion

- Amblard P., 2017, Note de présentation de l'élaboration de la liste rouge de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Museum national d'Histoire Naturelle, Dreal Grand Est, 19p.
- IUCN, mars 2018, Avis sur la méthodologie et la démarche mises en oeuvre pour l'élaboration de la liste rouge de la flore vasculaire de Champagne Ardenne, 1p.
- Présentation de Pascal Amblard, chargé de mission au Conservatoire botanique national du Bassin parisien
- Rapport de Michel Hoff, membre du CSRPN

Analyse

L'élaboration du catalogue régional de la flore de Champagne-Ardenne a permis de disposer d'une base solide pour établir la liste rouge. L'inventaire général de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne effectué de 2005 à 2014 par le CBNBP sur la base d'un maillage communal est la garantie d'une connaissance homogène et actualisée sur l'ensemble du territoire. Le programme spécifique lancé en 2010 sur les espèces à enjeu est également un atout pour l'analyse des espèces menacées. La prise en compte des limites extra-régionales permet d'évaluer les risques d'extinction réelle.

Ce travail a mobilisé de l'ordre d'un million de données dont 80 % de données récentes. Le CSRPN souligne le niveau de connaissance élevé sur lequel repose la liste rouge proposée et considère qu'il favorise une évaluation fiable des critères utilisés pour le classement des espèces.

La mobilisation des experts, notamment sur les menaces pesant sur les habitats et sur les stations historiques, complète utilement l'analyse.

Concernant les espèces figurant sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, le CSRPN pose la question du statut d'espèces fréquentes en altitude mais sporadiques en plaine. Ainsi nombre d'espèces d'altitude et/ou de substrat acide menacées en Champagne-Ardenne ne sont pas rares et rarement menacées dans les Vosges. Ce point sera délicat à gérer dans le cadre d'une liste rouge à l'échelle du Grand Est.

Le CSRPN note également que nombre d'espèces, qui pourraient être des adventices plus ou moins fugaces, donc forcément rares, sont évaluées comme menacées (*Carthamus lanatus*, *Lolium temulentum* classés en danger critique). Il s'interroge sur le statut d'indigénat ou d'adventice pour plusieurs espèces : *Cynodon dactylon*, *Hyoscamus niger*, *Marrubium vulgare* classées en danger (EN) ; *Botriochloa ischaemum*, *Digitaria ischaemum* classées vulnérables (VU). La notion d'indigénat demeure complexe, sans définition standardisée. Pour définir l'indigénat des espèces dans le cadre de la liste rouge de Champagne Ardenne les experts se sont basés sur les catalogues anciens et les espèces archéophytes ont été considérées comme indigènes.

La liste rouge de Champagne-Ardenne comporte un nombre élevé d'espèces quasi menacées (NT) ce qui montre la fragilité de la flore de l'Est du Bassin parisien. Un nombre très important, 84 taxons, sont considérés comme disparus (RE). Leur présence ancienne en Champagne-Ardenne serait à attester par des spécimens d'herbier.

Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un **avis favorable** pour la liste rouge de la flore vasculaire de Champagne - Ardenne.

Recommandations

Le CSRPN appuie la demande de l'UICN France pour la publication des résultats sous la forme d'un document conforme aux préconisations figurant dans le guide pratique pour la réalisation des listes rouges régionales des espèces menacées (IUCN France, 2012, actualisé 2018).

Le 9 mars 2019

Le président du CSRPN



Serge Muller